

“ ments et qui aient pour résultats le sacrifice des intérêts publics
“ qui lui ont été confiés.”

Mr. Santos Dégollado terminait par cette déclaration dont tous ceux qui connaissent le pays et l'opinion des États de l'intérieur s'empresseront de reconnaître également l'exacte vérité.

“ Mais en admettant même que dans le but de profiter plus promptement des avantages que lui offrirait une vie pacifique et tranquille, Mr. Juarez fut assez ingrat pour abandonner les défenseurs de la constitution; en admettant encore qu'il consentit à un armistice basé sur la perte de la liberté civile et de la liberté religieuse¹, et sur la suppression du régime représentatif sous lequel est actuellement constituée la République; sa complaisance, quelle que coupable quelle fût, ne terminerait en rien la guerre civile, mais elle aurait au contraire, pour résultat inévitable, de dénaturer les tendances civilisatrices et humanitaires du parti libéral, et de diminuer les éléments d'ordre qui existent encore, en rompant la digue qui retient toutes les passions, pour les mettre aux prises dans une lutte plus désastreuse et plus terrible que celle qui a eu lieu jusqu'à jour, et augmenter les éléments de désordre en divisant le parti libéral parfaitement uni sous la bannière de la constitution.

“ Quoiqu'il en soit, cependant, de tous ces inconvénients, et désireux d'aplanir, en tout ce qui le concerne, les difficultés existantes, en donnant sa sanction aux conseils amicaux contenus dans la note de l'honorable Lord John Russell, S. E. M. Juarez, d'accord en cela avec tous les membres qui composent son cabinet, a résolu d'accepter un armistice basé sur les conditions établies à l'avance par le gouvernement Britannique, afin que pendant la suspension des hostilités, on puisse procéder à l'élection d'un Président de la République; et à la nomination d'une assemblée nationale chargée de résoudre de préférence les points constitutionnels en litige, et de la déclaration convenue de la tolérance civile et religieuse.”

Nous avons cru devoir nous étendre un peu plus que nous ne l'au-

(1) M. Santos Dégollado faisait allusion aux propositions de MM. Miramon et Muñoz Ledo.

rions dû, peut-être, sur cette question, afin de faire comprendre à la France et à son gouvernement, trompés l'un et l'autre par les rapports de MM. de Gabriac et de Saligny, la ligne de démarcation qui sépare, au point de vue uniquement français, les deux partis qui se disputent l'empire au Mexique; et pour cela, nous n'avons trouvé rien de plus convenable que de rapprocher, sur ces deux grandes questions, de la médiation et de la tolérance religieuse, la déclaration si digne et si franche des autorités constitutionnelles, des notes pleines de réticence et de mauvaise foi du parti conservateur. Les pièces que nous avons insérées jusqu'à présent, aussi bien que celles que nous insérerons par la suite, sont toutes officielles; et si le malheur voulait que nous errassions dans la manifestation de ce que nous croyons être la vérité, nous nous déclarons à l'avance prêt à admettre toute rectification appuyée de preuves suffisantes.

DÉPART DE M. DE GABRIAC.

ENLEVEMENT DE M. ZULOAGA PAR M. MIRAMON.—LE CORPS DIPLOMATIQUE REFUSE DE RECONNAÎTRE CE DERNIER EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT D'UN GOUVERNEMENT DE FAIT.

Pendant ce temps M. de Gabriac avait enfin reçu officiellement l'ordre de retourner en France.

Il communiqua cette nouvelle au gouvernement réactionnaire par une note datée du 5 mars 1860, dans la quelle il demandait l'autorisation de pouvoir expédier librement à Veracruz, c'est-à-dire, sans payer les droits imposés sur l'argent, une somme de 150.000 piastres composant, disait-il, une grande partie de son avoir.

Voici cette note sur la quelle nous aurons ensuite à nous expliquer.

Légation de France au Mexique.

Mexico 5 mai 1860.

“ Le soussigné, E. E. et Ministre Plénipotentiaire de S. M. l'empereur des Français, a l'honneur de faire savoir à S. E. D. Octaviano Muñoz Ledo, qu'ayant obtenu de son gouvernement un congé de six mois, pour aller en France dans l'intérêt de la santé de Mad. de Gabriac, et pour y régler d'importantes affaires de famille, il se propose de partir mardi prochain, 8 du courant.

“ Par suite de ce départ, le soussigné s'est vu obligé de réaliser une grande partie des valeurs qu'il avait, et dont le chiffre s'élève probablement à 150,000 piastres, que le soussigné désirerait faire partir par la conduite qui partira d'ici le mardi 8 du courant.

“ En conséquence le soussigné prie S. E. de vouloir bien faire donner les ordres nécessaires pour que cette somme puisse être expédiée librement à Veracruz, ce dont il sera fort reconnaissant au gouvernement suprême, du quel le soussigné emporte les plus aimables et les meilleurs souvenirs.

“ Il saisit avec empressement cette occasion pour offrir à S. E. D. Octaviano Muñoz Ledo les assurances de sa considération la plus distinguée.

“ Signé ALEXIS DE GABRIAC.

“ A S. E. D. Octaviano Muñoz Ledo, Ministre des affaires étrangères à Mexico.”

En marge est écrit:

7 mai 1860.

Lui répondre d'une manière satisfaisante en lui manifestant la peine que le gouvernement éprouve de son départ, et des motifs qui le causent; donner des ordres en conséquence au ministre des finances, et le prévenir de l'expédition de ces ordres.

Maintenant, examinons un peu.

150,000 piastres mexicaines font, si nous ne nous trompons, quelque chose comme 785,000 francs, argent de France.

Mr. de Gabriac est resté cinq années, environ, au Mexique avec des appointemens de 80,000 francs par année, soit un peu moins de 16,000 piastres.

Il n'a jamais passé pour généreux, nous en convenons, mais en dépit de sa propension bien connue à l'économie, il ne vivait pas de l'air du temps; sans compter que, bon gré mal gré, il se trouvait par fois obligé de rendre quelques unes des invitations que lui valait sa qualité de Ministre de France.

Pour compenser autant que possible ces deux nécessités, celle de l'économie et celle qui résultait de certaines dépenses obligatoires, nous admettrons, si l'on veut, qu'il économisait, chaque année, la moitié de ses appointemens; et l'on nous accordera en échange, du moins nous l'espérons, que, s'il avait des capitaux en France avant d'être nommé à la légation du Mexique, ce que nous ignorons, il ne les aura certainement pas déplacés pour les emporter avec lui; d'autant plus que pouvant être à chaque instant rappelé, il eut fallu que ces capitaux eussent été également à chaque instant disponibles, et que cette nécessité eut considérablement nui à leur placement.

Or, 8,000 piastres par an, c'est-à-dire la moitié de ses appointemens, multipliées par 5, chiffre représentant le nombre d'années que M. de Gabriac a passé au Mexique, donnent pour résultat, si nous ne nous trompons encore, une économie de 40,000 piastres, soit 200,000 francs.

Piastres mexicaines.

M. de Gabriac a demandé par sa note du 5 mai 1860, la faculté de pouvoir expédier librement à Veracruz, c'est-à-dire sans être soumis à aucune des charges qui grèvent, en ce pays, l'argent du commun des martyrs, quand cet argent est obligé

Piastres mexicaines.

de voyager, une somme de 150,000 piastres, constituant, disait-il, *une grande partie et non la totalité* des valeurs qu'il possédait ci..... 150,000 00

Il lui restait.

1^o Le surplus des sus dites valeurs, dont nous ne connaissons pas le chiffre, et que, pour ce motif, nous portons ici pour..... *Mémoire.*

2^o Celles qu'il avait peut-être envoyées en France avant cette époque, que nous ne connaissons pas non plus et que nous portons également pour.... *Mémoire.*

Total..... 150,000 00

M. de Gabriac avait économisé sus ses appointements une somme de..... 40,000 00

Différence en sa faveur, sans parler de l'inconnu, cent dix mille piastres, soit *cing cent quatre vingt mille francs* argent de France..... 110,000 00

Ce n'est pas que nous voulions dire par là que M. de Gabriac avait eu soin de se faire payer, en argent, *les services qu'il avait rendus à l'Eglise mexicaine, pendant l'accomplissement de sa mission*¹; mais on conviendra du moins que pour réaliser un semblable bénéfice avec le produit de cinq années d'économies, M. le Ministre de France devait être occupé de toute autre chose que de ses fonctions diplomatiques; et les Français dont il refusait à chaque instant de défendre les droits outragés, doivent comprendre, maintenant, qu'il ne pouvait vaquer en même temps à leurs intérêts et aux siens.

Quoi qu'il en soit, M. de Gabriac partit de Mexico le 8 mai, ainsi qu'il l'avait annoncé dans sa note au gouvernement: heureux de se

1 Voir la lettre de M. de Gabriac à M. Lázaro de la Garza, archevêque de Mexico, page 25 de ce volume.

dérober par l'absence aux conséquences des nouveaux scandales qui devaient surgir, après son départ, entre les rangs des prétendus défenseurs de l'ordre.

Nous ne saurions dire s'il était, ou non, prévenu de ce qui devait arriver; mais si nous tenons compte du temps qu'il perdit pour se rendre à Veraacruz où il eut, le 24 mai, à bord du *Berengueta*, une longue conférence avec le nouvel ambassadeur d'Espagne, M. Pacheco, il nous paraîtra difficile qu'il en fut autrement.

Dans la capitale, en effet, le plan de Tacubaya passait de vie à trépas à la suite d'une nouvelle équipée dont le général Miramon était encore le héros; et l'infortuné Zuloaga, prisonnier de son subordonné, qui ne lui avait pas même donné le temps de se munir des effets indispensables pour la route, courait, bride abattue, sur le chemin de l'intérieur, où son gendarme était appelé par suite des victoires de Loma Alta et de Peñuelas, gagnées sur les réactionnaires par les généraux Uruga et Gonzalez Ortega.

Nous avons dit comment M. Zuloaga, réinstallé brutalement, le 23 janvier 1858 sur le siège présidentiel, par un ordre du jour signé Miramon¹, avait quelques jours après désigné le même Miramon en qualité de son substitut, et s'était ensuite immédiatement effacé devant l'étoile ascendante de son jeune rival. Mais dans un pays comme le Mexique, on n'a point exercé, pendant près d'une année, le pouvoir suprême, sans avoir de temps à autre la velléité d'y revenir; et en admettant si l'on veut, qu'après avoir rempli ces hautes fonctions, certains individus privilégiés peuvent les abandonner sans regrets, les faméliques de l'entourage se feront en tout temps un devoir d'aiguillonner la paresse du malheureux qui tient, pour chacun d'eux, un brevet accroché aux basques de son uniforme. Il faudrait, nous l'avouons, être plus qu'un saint, pour résister constamment aux instances de tant d'intéressés, et parmi les nombreuses faiblesses que l'on peut reprocher à son passé, nous n'avons pas entendu dire que M. Zuloaga ait jamais eu la prétention d'aller en paradis.

Que ce soit donc en souvenir des douceurs dont il avait joui pen-

1 Voir à la page 77 de ce volume.

dant ses onze mois de présidence effective ; ou seulement pour mettre un terme à l'obsession de ceux qui prétendaient s'attacher à sa fortune ; toujours est-il que le 9 mai, nous voulons dire le lendemain du départ de M. de Gabriac, M. Zuloaga avait publié, dit-on, les deux pièces suivantes, dont la première, à l'adresse de M. Miramon, en cas où elle serait authentique, dut faire sur lui l'effet d'un coup de poignard¹.

Voici la première de ces pièces.

Excellence,

En déléguant à V. E. le titre de président substitut, afin de lui confier pendant ma séparation momentanée du pouvoir le commandement suprême de la nation, je n'avais pas seulement l'espoir que vous pourriez mener à bonne fin la campagne qu'on allait entreprendre contre les dissidens de Veracruz ; mais appréciant à sa juste valeur la conduite que vous aviez tenue lors du mouvement révolutionnaire qui avait éclaté quelques temps auparavant dans la capitale, je me rappelais combien vous aviez contribué au rétablissement de l'ordre légal ; et l'approbation unanime que vous valut cette conduite de la part de toutes les classes de la société, me faisait espérer que vous pourriez, mieux que nulle autre personne, utiliser ces sentiments pour obtenir les secours indispensables au succès de cette expédition.

Le manifeste que V. E. adressa dans le même temps à la nation, vint encore augmenter ma confiance ; car, pour donner une preuve de votre désintéressement, vous y déclariez que vous n'acceptiez cette investiture que pour le temps précisément indispensable pour en terminer avec les obstacles que présentait la conquête du premier port de la République ; et vous vous engagiez à remettre ensuite le commandement entre les mains de celui à qui il appartenait.

¹ Ces deux pièces, ainsi qu'une troisième qui porte la signature des membres du corps diplomatique présents à Mexico, furent publiées sans nom d'imprimeur. Nous n'avons donc pu nous assurer de leur authenticité. Mais comme elles se lient de la manière la plus intime avec les faits tels qu'ils se sont passés, nous avons pensé qu'il suffisait de donner aux lecteurs connaissance de ce fait et nous n'avons pas hésité à les reproduire dans notre ouvrage, ne fut-ce que pour faire connaître l'esprit public de cette époque.

“Deux expéditions ont eu lieu contre Veracruz pendant le cours des quinze derniers mois ; et chaque fois, toutes les classes de la société ont fait d'immenses sacrifices pour venir en aide à V. E. Mais les derniers événements établissant de la manière la plus évidente qu'il faut adopter d'autres moyens pour sauver la patrie de la crise qu'elle traverse en ce moment, je ne saurais, en ma qualité de représentant du plan de Tacubaya, et comme tel, seul responsable devant Dieu et devant les hommes, rester indifférent aux maux qui l'affligent, et je dois affronter les périls de la situation pour faire tout ce qui me paraîtra de nature à assurer son bonheur et sa prospérité.

“Dans ce but, et pour obéir au devoir qui me dit que je dois épuiser tous les moyens possibles pour arriver à la pacification de la République, j'ai résolu ainsi que le verra V. E. par le décret ci-joint, de reprendre le commandement suprême en ma qualité de président intérimaire.

“Je le communique à V. E. pour qu'elle n'en ignore, et lui renouvelle l'assurance de ma considération la plus distinguée.

“Dieu et Loi. Mexico le 9 mai 1860.

“Signé, FELIX ZULOAGA.

“A S. E. D. Miguel Miramon, Général de division.”

Cette lettre, que nous croyons apocryphe, aurait été, selon les rumeurs, accompagnée du décret suivant :

“*Felix Zuloaga, président intérimaire de la République mexicaine, à tous ses habitants savoir faisons que :*

“Conformément aux facultés que me concède le plan de Tacubaya, reformé à la citadelle le 11 janvier 1858, il m'a paru convenable de décréter ce qui suit :

“*Article unique.* S. E. le général de division D. Miguel Miramon cesse, dès ce jour, de remplir les fonctions attachées à sa qualité de Président substitut. En conséquence, je reprends le commandement suprême de la République.

“C'est pourquoi j'ordonne que le présent décret s'imprime, qu'il se publie, qu'il circule et qu'on l'exécute dans sa fin et teneur.

“Dieu et Loi. Donné à Mexico le 9 mai 1860.

“Signé, FELIX ZULOAGA.”

Ces deux pièces, authentiques ou non, tombèrent, comme un coup de foudre, au milieu du parti conservateur. Chacun allait par les rues exploitant la nouvelle, qui pour, qui contre l'ancien président. Les esprits s'échauffaient et la situation risquait de devenir de moment en moment plus embarrassante, quand M. Miramon prit tout à coup la résolution d'y mettre un terme. Vers le soir, il fit, dit-on, appeler au palais M. Zuloaga sous prétexte de lui remettre le pouvoir, et la nuit même, en dépit de ses cinquante printemps bien sonnés, le président intérimaire fut, ainsi que nous l'avons déjà dit, emballé dans une diligence toute prête, sans même lui laisser le temps de se précautionner de ses effets de nuit, et enlevé par son substitut ni plus ni moins que si c'eût été une jeune fille.

C'était comme on le voit, un rapt accompagné de toutes les circonstances aggravantes de préméditation, de violence et de guet-à-pens; et ce rapt venait compliquer d'une manière tellement burlesque les difficultés d'une situation déjà passablement tendue, que chacun l'envisagea comme un pronostic de la chute, plus ou moins éloignée, mais sûre, de l'administration réactionnaire. Les faiseurs de nouvelles la firent valoir immédiatement à leur manière, et le public au nom duquel les puissans prétendent toujours avoir la parole, et qui ne connaît jamais la vérité que par les charges que fait peser sur lui le choc des ambitions subalternes, ce bon public fut enfin mis au fait de la dernière scène représentée au palais par la pièce suivante, dont nous n'oserions garantir l'authenticité, mais qui s'accordait trop avec les sentiments de jour, puis qu'en effet le corps diplomatique tout entier refusa de reconnaître l'autorité laissée par Miramon au moment de son départ, pour lui refuser une place dans cette œuvre, destinée à faire connaître le parti réactionnaire, hommes et choses, à ceux qui, jusqu'à ce jour, ont pu être trompés par les rapports des Ministres Européens.

DOCUMENT INTERESSANT.

RELATION de ce qui s'est passé dans la conférence tenue le 10 mai 1860, dans le local de la légation britannique, entre les Représentans de l'Equateur, de la France, de la Grande Bretagne et de la Prusse, sur l'invitation de M. Neri del Barrio, Ministre plénipotentiaire de la République de Guatemala et doyen du corps diplomatique.

“Les ministres ci-dessus nommés après s'être communiqués réciproquement la lettre circulaire et le décret du président intérimaire D. Felix Zuloaga, portant l'un et l'autre la date du 9 mai 1860, et avoir constaté l'authenticité de ces deux documents :

Considérant..... 1.°

“Le décret rendu le 29 janvier 1858 par M. Felix Zuloaga, président intérimaire; le quel décret contient un article 2.° ainsi conçu :

Article 2. *Le Président de la République à la faculté de nommer un Président substitut, qui le suppléera pendant ses absences temporelles.*

Considérant..... 2.°

“Le décret rendu le 31 janvier 1859, par le même Felix Zuloaga, président de la République mexicaine, en vertu du quel il a nommé M. Miguel Miramon en qualité de son substitut:

S. E. M. Miguel Miramon, général de division est nommé Président substitut de la République.

Considérant..... 3.°

“Le décret en date du 9 du présent mois de mai de 1860, par le